



Gestion des matières résiduelles

MISE EN CONTEXTE

Actuellement, la MRC du Fjord-du-Saguenay enfouit les déchets de son territoire au site d'enfouissement situé à Laterrière.

À partir du 1^{er} décembre 2017, le site d'enfouissement de Laterrière ferme, car sa capacité maximale sera atteinte.

La MRC du Fjord-du-Saguenay connaissait la date de fermeture du site, c'est pourquoi au cours des dernières années elle a évalué, en collaboration avec la Ville de Saguenay, les différents sites d'enfouissement disponibles pour recevoir les matières résiduelles de son territoire.

En novembre 2015, après plusieurs mois de travail, une entente de partenariat est signée entre la MRC du Fjord-du-Saguenay, la Ville de Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean afin que les déchets soient envoyés au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

L'entente est fondée sur la base de principes directeurs qui guideront les actions des parties afin d'atteindre les cibles de la politique gouvernementale. Ainsi, les parties s'engagent à mettre en œuvre des mesures qui permettront de détourner le plus de déchets possible de l'enfouissement et de valoriser un maximum de matières résiduelles en leur trouvant d'autres débouchés.

Pour s'assurer de la réalisation de l'entente et en faciliter la gestion, la MRC du Fjord-du-Saguenay a déclaré ses compétences en gestion des matières résiduelles en février 2017. Ainsi, la MRC est donc responsable du contrat de collecte de déchets pour l'ensemble des 13 municipalités de son territoire. Elle le faisait déjà pour 10 d'entre elles à l'exception de Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence.

Un comité de travail composé de maires et de directeurs généraux de quelques municipalités de la MRC a été mis en place pour analyser les différents scénarios en vue de rédiger un devis d'appel d'offres le plus précis possible qui tient compte des différentes variables de notre territoire. Une étude sur l'optimisation du transport a été également réalisée afin d'orienter le comité vers ces différentes options.

Les options retenues par le comité technique ont été présentées aux membres du conseil de la MRC à plusieurs reprises au cours du printemps 2017. Les maires des municipalités de la MRC ont par la suite approuvé unanimement les recommandations du comité technique.

L'appel d'offres concernant le contrat de collecte de matières résiduelles a donc été lancé au début de l'été 2017. Le contrat a été octroyé à l'automne à l'entreprise Sanitaire Rodrigue Bonneau.